

## **\*MESSAGE IMPORTANT\*** **SÉANCE ORDINAIRE du 6 AVRIL 2020** **À HUIS CLOS**

Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (coronavirus), le gouvernement du Québec a adopté une directive autorisant, entre autres, les conseils municipaux à siéger à huis clos et permettant à leurs membres de prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication, sans nécessairement devoir être présents en personne (décret 177-2020).

**Par conséquent, la séance ordinaire prévue ce lundi 6 avril 2020 aura lieu à huis clos et aucun citoyen ne sera admis.**

